



Projet d'établissement / de service

« FOYER DE JOUR ALIZE »

2021-2025

Validé en CA le 29/03/22

Sommaire

Partie 1 L'établissement et sa place dans l'Association	6
1- Présentation de l'Association des Papillons Blancs en Champagne.....	6
a. L'Association et son projet	6
b. Les établissements et services	8
2- Présentation de l'établissement / du service et de ses axes stratégiques	9
3- Les repères juridiques.....	12
a. Les textes législatifs.....	12
b. Les schémas régionaux et départementaux.....	13
c. Les arrêtés d'autorisation.....	15
d. Les conventions.....	15
e. Les recommandations de bonnes pratiques	15
Partie 2 Le public et son entourage	16
1- Les besoins et évolutions du public accueilli.....	16
2- La description du public accueilli	17
3- Les enjeux de l'établissement / du service	18
4- Les dynamiques de parcours des usagers.....	19
5- L'expression et la participation des usagers	19
6- La place de l'entourage.....	20
Partie 3 L'offre de service et l'organisation de l'établissement / du service.....	21
1- La nature de l'offre	21
a. Les différents types d'accueil	21
b. Les prestations proposées.....	21
2- L'organisation interne de l'offre	26
a. L'admission et l'accueil.....	26
b. Le projet personnalisé ou le DIPC.....	27
3- La vie au quotidien des usagers	28
4- L'ancrage territorial de l'établissement / du service.....	28
a. L'ouverture sur l'extérieur.....	28
b. Les perspectives de partenariat	29

Partie 4 Les principes d'intervention	30
1. Les sources des principes d'intervention	30
2. La gestion des paradoxes	31
3. Le travail en équipe.....	31
Partie 6 Les ressources et moyens mobilisés	32
1. Les ressources humaines	32
a. Les compétences.....	32
b. Les temps de réunion	34
c. Le plan de formation	35
2. Les moyens logistiques	36
a. Les locaux	36
b. Les véhicules.....	37
c. Le parc informatique et les équipements.....	37
Partie 7 L'amélioration continue	38
a. La mise en œuvre des droits des usagers	38
b. La bientraitance	39
c. La démarche qualité	41
Partie 8 Les objectifs d'évolution et de développement	42

PREAMBULE

L'évolution de notre société est certaine face au handicap : nous devons encore l'accompagner pour répondre aux attentes fortes des personnes en situation de handicap et de leurs familles en termes de réalisation. De ce fait, ils ont avec leurs familles ou proches des attentes plus fortes qui se posent désormais en termes de réalisation de soi, de bien-être et de participation à la vie sociale. L'écriture des projets d'établissements du pôle doit permettre un questionnement qui ne se limite plus à réfléchir sur les conditions de vie (dans la satisfaction des besoins) mais bien d'envisager ces questions en termes de réalisation de soi, de projet personnel et de bien-être. Voici les attentes en lien avec les axes stratégiques du pôle hébergement et soins :

Les projets d'établissements doivent être un facilitateur du parcours des personnes accompagnées : La cohésion et l'entraide au sein du pôle doivent être facilitateur pour un parcours fluide des personnes. Il faut les accompagner dans leurs demandes et leurs désirs, ne plus avoir peur de proposer des accompagnements innovants hors de nos murs (Appartements inclusifs, DASMO, SAMSAH autisme, Equipe Mobile d'Appui Autisme). Pour ceux dont le projet n'est pas de vivre en milieu ordinaire, nous devons nous efforcer à proposer des projets de vie bientraitants, jusqu'au bout de la vie en valorisant les personnes à chaque instant. Nous souhaitons que le pôle développe une expertise en matière de réponse individuelle grâce :

- À la mise en place de commission d'admission commune ;
- Au déploiement de dispositifs ayant pour vocation à coordonner les différentes ressources internes et externes, et ainsi faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé de qualité, adapté aux besoins de chaque personne ;
- À la participation à la commission transversale « parcours de vie » et en proposant des accueils temporaires afin de faire découvrir des autres modes d'hébergement, d'autres organisations ;
- À l'organisation de séjour de rupture sur les places d'accueil temporaires quand un accompagnement devient complexe au sein du pôle afin d'apporter une expertise extérieure qui aidera la personne accompagnée à se sentir mieux et aux équipes de trouver de nouvelles pistes éducatives ;
- À la structuration de séjour de vacances en interne au pôle et en externe avec l'aide d'organismes de séjours adaptés ;

Nous devons développer des axes de travail afin d'améliorer la relation triptyque entre les familles ou aidants / les personnes accueillies / professionnels afin de développer les échanges et le soutien dans l'intérêt de la personne et de son entourage. Nous devons mobiliser la montée en expertise de nos professionnels par le biais de formations qualifiantes pour un accompagnement efficient et de qualité pour les 5 années à venir. Nous devons réfléchir l'accompagnement en termes de dispositif et de diversification de l'offre et le pôle doit aussi se positionner dans les appels à projet ou à manifestation d'intérêt : SAMSAH

Autisme, augmenter nos capacités d'accueil de jour (Autisme- Déficience intellectuelle- polyhandicap), unité cas complexes, etc.... Ne pas oublier l'« Audace » dans nos projets.

Les projets d'établissements doivent permettre l'émergence des potentialités de chacun :

Les établissements et services du pôle doivent accompagner les capacités des personnes accompagnées et faciliter la compensation du handicap des personnes accueillies. La capacité reflète, dans l'espace des fonctionnements, la liberté de la personne de choisir entre divers modes de vie possibles. Parmi les fonctionnements possibles l'on trouve le fait de répondre aux besoins fondamentaux et d'autres réalisations plus complexes comme « participer à la vie en communauté...être épanoui » ou « avoir le respect de soi-même ou encore éprouver du plaisir ». Il faut inverser les contraintes de la collectivité pour faire émerger les potentialités de chacun, même pour ceux qui ne s'exprime pas. **L'autodétermination** des personnes accompagnées et **le parcours de soins** doivent occuper une place centrale dans nos projets d'établissements. Nous devons en tant que professionnel du pôle réfléchir à des propositions innovantes d'inclusion en termes de service vers des appartements autonomes, et surtout que le collectif devienne le support du projet individuel afin de rendre sa vie plus riche. De plus la réflexion doit aussi se porter en termes de parcours et de territoire pertinent en lien avec la population accueillie et les moyens alloués.

Pour finir, les projets d'établissements du pôle doivent mettre en exergue l'expertise du pôle :

La période 2021-2025 doit permettre la reconnaissance des différentes expertises du pôle Hébergement et Soins déclinées ici, afin d'en faire l'un des piliers de l'association :

- **L'hébergement et la qualité du cadre de vie en lien avec la spécificité du handicap** (proposer des prestations hôtelières de qualité sur le collectif, réhabilitation du bâti)
- **Le parcours de soin dans nos structures**
- **L'autisme, la déficience intellectuelle, le polyhandicap**
- **L'accompagnement jusqu'au bout de la vie**
- **La télémedecine**
- **Acculturation par le travail pluridisciplinaire.**

Ainsi le pôle Hébergement et Soins doit se mettre au service de l'association des Papillons Blancs en Champagne et bénéficiera d'une meilleure attractivité professionnelle.

Partie 1 L'établissement et sa place dans l'Association

1- Présentation de l'Association des Papillons Blancs en Champagne

a. L'Association et son projet

L'Association des Papillons Blancs en Champagne est une association parentale régie par la loi de 1901 et est affiliée à l'UNAPEI, reconnue d'utilité publique. Créée il y a plus de 60 ans, elle a évolué en 2018 par la fusion des Papillons Blancs Epernay et des Papillons Blancs de la Région de Reims, et a pour but d'offrir une réponse adaptée tout au long de la vie aux enfants et adultes porteurs d'une déficience intellectuelle et de troubles associés.

Nos orientations pour les 5 années à venir sont déclinées au travers de 5 actions. Elles sont illustrées par une phrase qui résume ce qui a guidé la réflexion de l'Association. Chaque action est déclinée en objectifs majeurs.

Action n° 1 : Permettre l'émergence des potentialités de chacun.

“Parce que nous croyons que c'est en permettant à la personne de s'épanouir et de développer son potentiel, que nous pouvons amener chacun au niveau maximal d'autonomie auquel il peut prétendre. La valorisation constitue un élément fondamental pour permettre à chacun d'exploiter au mieux son potentiel.”

- Voir chaque personne accompagnée avant tout au travers de son potentiel et de ses capacités.
- Développer l'apprentissage de l'autonomie par l'expérience concrète à tous les âges de la vie.
- Favoriser l'autodétermination.

Action n° 2 : Accompagner le parcours parent.

« Parce que nous croyons que le parent constitue une ressource et une clef dans le parcours de vie de la personne accompagnée et qu'il doit, tout à la fois, pouvoir bénéficier de la solidarité parentale et apporter son soutien aux autres parents. Pour l'Association, la capacité à mobiliser des parents bénévoles, militants ou administrateurs constitue un enjeu essentiel pour nous permettre de poursuivre notre action ».

- Accompagner le parcours parent.
- Développer le soutien aux aidants, acteurs essentiels de l'accompagnement
- Reconnaître et mobiliser l'expertise du parent concernant son proche.
- Faire de la vie associative le terreau de la pérennisation de notre action.

Action n° 3 : Assurer la continuité du parcours de vie de la personne.

« Parce que nous croyons que nous devons garantir à chacun un parcours de vie fluide, sans rupture au plus près de l'évolution de ses besoins et attentes ».

- Accompagner et soutenir dès la petite enfance, une scolarisation adaptée pour chaque enfant
- Soutenir les transitions pour éviter les ruptures
- Fluidifier le parcours de vie.
- Faire que le parcours de soins ne soit plus un parcours du combattant.
- Relever le défi des amendements Creton ¹ et des personnes sans solution.
- Défendre le droit à une solution adaptée pour chacun jusqu'au bout de la vie.
- Accompagner de façon experte les situations complexes.

Action n° 4 : Faire de notre capacité à nous ouvrir et à innover, le moteur de notre action.

« Parce que nous pensons que notre Association possède une responsabilité en matière d'action locale, de mobilisation, d'ouverture et d'innovation dans le meilleur intérêt du service rendu aux personnes »

- Développer alliances et partenariats pour enrichir les solutions offertes aux personnes accompagnées.
- Favoriser l'innovation au service de la performance de nos accompagnements et de notre organisation

Action n° 5 : Accompagner et développer la ressource humaine

« Parce que nous pensons que la ressource humaine constitue le premier levier pour apporter un accompagnement de qualité et assurer le bien-être de la personne accompagnée ».

- Développer une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences au plus près des besoins
- Former et développer les compétences.
- Renforcer l'appartenance à l'Association et consolider les équipes.

¹ Les jeunes adultes relevant des amendements Creton sont maintenus par défaut dans un établissement relevant du secteur enfance dans l'attente d'une réponse adaptée dans le secteur adulte

b. Les établissements et services

Les établissements et services des Papillons Blancs en Champagne sont répartis sur les bassins rémois et sparnaciens.

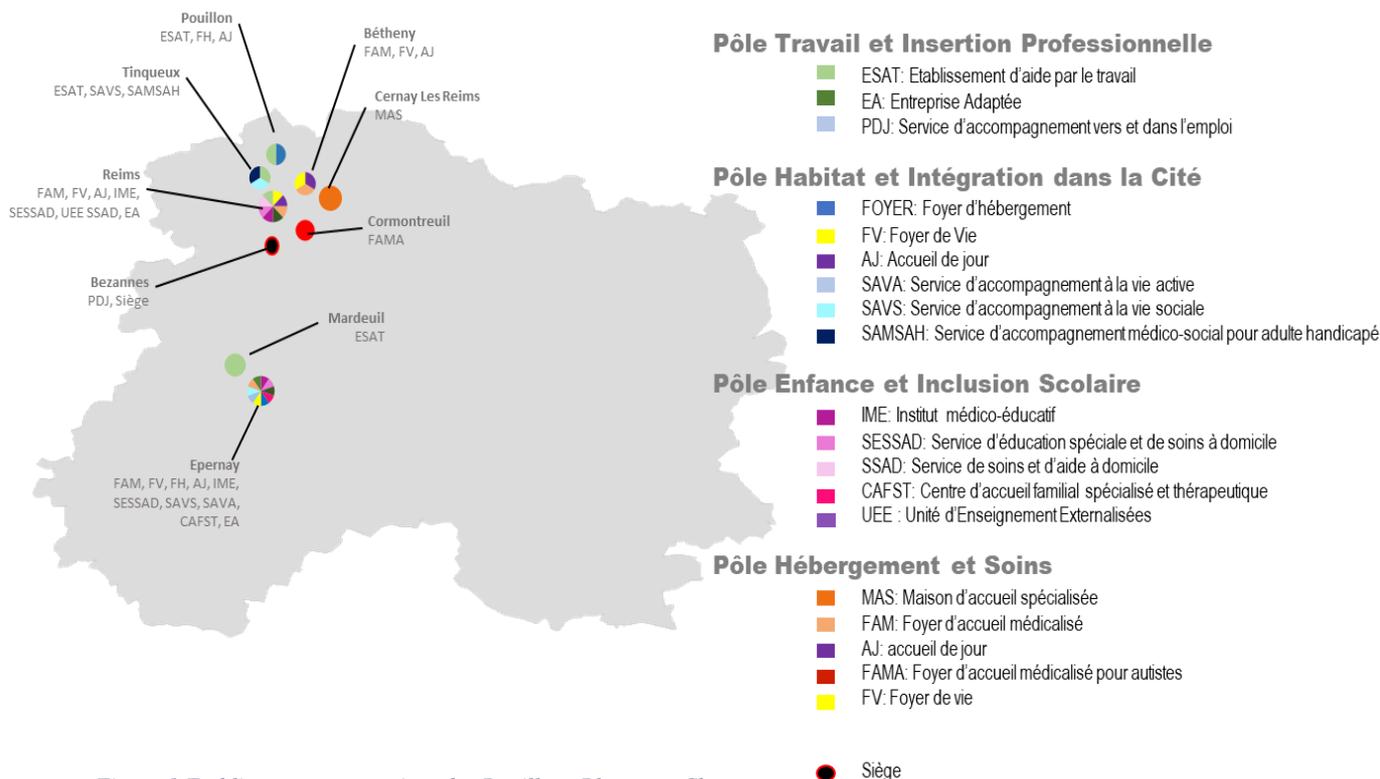


Figure 1 Etablissements et services des Papillons Blancs en Champagne

L'Association "Papillons Blancs en Champagne" a structuré ses dispositifs d'accompagnement autour de 4 pôles. Chacun est piloté par un Directeur de Pôle qui se voit confier la mise en œuvre de la politique associative sur l'ensemble des établissements de son périmètre.

- **Le Pôle enfance et inclusion scolaire** regroupe 3 instituts médico-éducatifs, 2 services d'éducation et de soins à domicile, et un centre d'accueil spécialisé familiale et thérapeutique. Il offre **217 places**, dont 12 places d'internat et 13 accompagnements familiaux. Il accueille des enfants âgés de 0 à 20 ans polyhandicapés, de 6 à 20 ans déficients intellectuels ou de 3 à 20 ans porteurs de troubles autistiques. Le Pôle propose des parcours d'éducation et de soins adaptés et individualisés pour chaque enfant en :
 - décloisonnant les établissements et services entre eux et vers l'extérieur,
 - favorisant les échanges de pratiques entre professionnels,
 - mutualisant les moyens et les compétences,
 - favorisant l'inclusion scolaire.

Le Pôle développe des actions de prévention et d'éducation pour la santé nécessaire au développement et au bien-être du jeune public accueilli.

- **Le Pôle travail et insertion professionnelle** accompagne dans l'emploi près de **340 personnes en situation de handicap** dans ses deux ESAT* (Établissement et Service d'Aide par le Travail) et ses deux EA* (Entreprise Adaptée). L'objectif premier est l'insertion en milieu ordinaire de travail.

Le pôle intègre également la Permanence du Jard, service départemental spécialisé dans l'insertion socio-professionnelle en milieu ordinaire de travail, des personnes en situation de handicap.

Les établissements du pôle ont ainsi deux missions principales : l'accompagnement social et l'accompagnement professionnel.

Les activités professionnelles des ESAT et EA constituent un moyen pour l'apprentissage professionnel. Diversifier ces activités professionnelles est primordial. Au-delà de l'intérêt du point de vue de l'accompagnement, cela constitue une garantie sur le plan économique.

Le pôle est donc entièrement tourné vers sa mission inclusive, en proposant des activités professionnelles « ordinaires » à destination des travailleurs en situation de handicap, tout en travaillant plus globalement le projet de vie de chacun afin que celui-ci facilite l'insertion professionnelle.

- **Le Pôle habitat et intégration dans la cité** regroupe les établissements et services dédiés aux travailleurs en ESAT, résidant en Foyer d'hébergement ou les personnes résidant en milieu ordinaire. Le pôle comprend deux foyers d'hébergement, deux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés, lesquels disposent de places organisées en habitats diffus ou regroupés. Il accompagne **160 personnes**. Le public accompagné a des profils très différents dont les besoins et attentes en matière d'hébergement sont tout aussi diversifiés. L'enjeu du pôle est aujourd'hui de répondre au mieux aux capacités des personnes suivies, en développant au sein des structures des réponses adaptées au niveau d'autonomie de chacun, via des services ou des modes d'accompagnement aménagés (Service d'accompagnement à la vie active, SAVS en habitat regroupés etc...).
- **Le Pôle hébergement et soins** représente 6 établissements sur Reims et Epernay : une Maison d'Accueil Spécialisée, un Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes autistes, trois Foyers d'Accueil Médicalisé - Foyer De Vie, et trois Foyers de jour. Le pôle accompagne des adultes en situation de handicap avec la prise en compte de leurs spécificités. Il compte **274 personnes accompagnées**. Il travaille au développement de l'inclusion sous toutes ses formes. L'accès aux soins et à la prévention est une priorité pour le pôle, ils doivent atteindre le même niveau que pour le commun des mortels. Nous nous appuyons sur le parcours de l'utilisateur et sur la transversalité de notre accompagnement afin de fluidifier le parcours de vie des personnes accompagnées en intégrant les spécificités de chacun et leur auto-détermination.

2- Présentation de l'établissement / du service et de ses axes stratégiques

Le foyer l'Alizé a ouvert ses portes le 1er juillet 1991. Il est financé par le Conseil Départemental de la Marne. Il bénéficie d'un agrément pour 21 places en semi internat (externat) et 1 place en accueil temporaire.

Dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement plusieurs thématiques ont été réfléchies en équipe pluridisciplinaire :

<p>Thématique 1 : Intégrer la notion de parcours comme fil conducteur incontournable de l'accompagnement du résident</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le vieillissement de certains usagers - Préparer l'intégration en internat - Favoriser le retour vers l'emploi et la vie en milieu ordinaire
<p>Thématique 2 : Faire du respect des droits des usagers, le leit motiv du fonctionnement de l'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter et faire émerger le choix et la voix de la personne accompagnée dans chaque action de l'établissement - Réfléchir pour et avec les familles sur la juste place qui est la leur - Accompagner l'utilisateur dans la gestion de sa vie affective et sexuelle dans le respect du cadre de la structure
<p>Thématique 3 : Favoriser l'inclusion de tous les usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail avec des partenaires extérieurs (exemple : CFA, maison de quartier Wilson, salle Le Flambeau) - Mettre en place des projets répondant à ce besoin : transferts, participation à des événements et visites culturelles, etc.
<p>Thématique 4 : Développer les stratégies permettant la montée en autonomie des usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler la mise en autonomie dans un autre cadre que familial afin de préparer l'avenir : sorties en autonomie, cuisine, courses, gestion du quotidien, - Formaliser dans le cadre des PIA des objectifs spécifiques répondant aux besoins individuels en autonomie : gestion du linge, rédaction de courrier, gestion d'argent, hygiène corporelle, ...
<p>Thématique 5 : Réfléchir la prise en charge du soin dans un contexte non médicalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former les salariés aux problématiques rencontrées (troubles du comportement, gestion de l'agressivité, prise de constantes) - Sécuriser la prise médicamenteuse sur l'établissement - Sensibiliser les salariés aux problématiques de santé et au réseau sanitaire en lien (CMP, CHU, IDE libérales)

Thématique 6 : Formaliser les pratiques dans un contexte d'évolution technologique et socioculturelle ;

- Mettre au centre des pratiques la culture qualité
- Contextualiser les pratiques par des procédures et la mise en place d'outils
- Mobiliser les nouvelles technologies : serveur commun, D2U, internet
- Se projeter vers les nouvelles pratiques d'avenir (développement durable, réalité virtuelle, etc.)
- Poursuivre le développement des outils de la qualité : relevé d'incident, étude de process
- Faire acquérir les techniques d'autoévaluation du travail : analyse de pratiques

La démarche de projet est présentée en réunion d'équipe début Septembre 2020. Une équipe projet est désignée comprenant le directeur adjoint : garant du respect du calendrier et de la rédaction du projet et des rapporteurs (chef de service et psychologue). Ils ont été chargés d'animer les groupes de travail en lien avec leur(s) thématique(s) et d'établir un tableau synthèse.

L'ensemble des 6 thématiques a donné lieu à 13 groupes de travail avec une moyenne de 2 à 3 groupes par thématiques. Les 4 salariés présents au moment des groupes de travail ont participé à chacun des groupes, 4 familles ont pu se rendre disponible. Les usagers ont participé activement à la démarche lors des réunions des usagers animées par la psychologue.

La réalisation des groupes de travail s'est étalés de novembre 2020 à fin décembre 2021, s'en est suivi ensuite par la rédaction du projet d'établissement. La fermeture temporaire de l'accueil de jour mi-décembre en raison des cas de Covid-19 a permis de terminer la réalisation des groupes de travail. Le projet d'établissement sera présenté en Conseil de la Vie Sociale puis en Conseil d'Administration avant d'être diffusé aux autorités de tutelles.

3- Les repères juridiques

a. Les textes législatifs

Différents textes réglementaires viennent guider actuellement le fonctionnement de l'établissement :

**2 janvier
2002-2**

Loi relative aux institutions sociales et médico-sociales de 30 juin 1975 modifiée par la loi N°2002.2 du 2 janvier 2002.

Cette loi rénove l'action social et médico-social en renforçant les droits des usagers et des familles. Cette loi rend obligatoire la création outils (projet personnalisé, livret d'accueil, règlement de fonctionnement...).

8 septembre 2003

La charte des droits et liberté de la personne accueillie (8 septembre 2003)

Mentionnée dans le Code d'action sociales et des familles, la charte reprend les droits des personnes accueillies dans les structures sous tutelle de la direction générale et de l'action sociale.

11 février 2005

Loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette loi met au cœur de tous les dispositifs la personne pour ce faire la maison départementale des personnes handicapées est créée.

5 mars 2007

Loi 2007 du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs protégés :

Cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2009, elle renforce les conditions d'ouverture d'une mesure de protection, elle assure une meilleure prise en compte de la volonté de la personne et de ses droits, elle modifie certains dispositifs. Elle insiste sur l'information et la

18 février 2010

La convention de L'ONU sur les droits des personnes handicapées

Protège et assure la pleine égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.

2 mai 2017

La circulaire du 2 mai 2017

Relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées invite le secteurs social et médico-social

b. Les schémas régionaux et départementaux

Les actions à développer doivent tenir compte des spécificités de la région Grand Est, c'est-à-dire :

- ✓ D'une moyenne d'âge des personnes en situation de handicap qui s'accroît, mettant l'accent sur certaines populations spécifiques (personnes handicapées vieillissantes, accompagnement de la transition des jeunes adultes du secteur enfants vers le secteur adultes) ;
- ✓ Du morcellement et de la dispersion de l'offre médico-sociale et des acteurs,
- ✓ D'un territoire fortement contrasté en termes de répartition de l'offre, liée au poids historique des implantations ;
- ✓ Des taux d'équipement satisfaisants au regard des moyennes nationales mais avec un retard au niveau du développement des services en direction des adultes handicapés ;
- ✓ D'un fort engagement au cours des dernières années au niveau des actions, outils et dispositifs suivants : structuration régionale graduée de l'offre dans une logique de travail en réseau en particulier dans le champ de l'autisme et du handicap rare, renforcement des services, plateformes de services (notamment mise en place de plateformes de diagnostic autisme ainsi que de 10 pôles de compétences et de prestations externalisées), généralisation de la contractualisation en secteur médico-social et réforme de la tarification à venir au profit d'une approche centrée sur les besoins des personnes (SERAFIN-PH), démarche de réponse accompagnée pour tous, développement des outils de partage de données (Via trajectoire PH), diffusion des recommandations de bonnes pratiques, développement de la e-santé et des outils issus des nouvelles technologies et innovations.

Dès lors l'accompagnement du développement de l'autonomie des personnes en situation de handicap dans une logique inclusive supposera, à l'horizon 2027, d'obtenir des résultats en termes :



c. Les arrêtés d'autorisation

L'établissement est ouvert depuis le 01 juillet 1991 et a une autorisation d'ouverture de 225 jours/an pour une capacité d'accueil de 21 usagers en accueil permanent et une place d'accueil temporaire.

d. Les conventions

Le Foyer de Jour Alizé conventionne avec plusieurs intervenants :

- Au niveaux des activités : centre équestre de Nogent l'Abesse, professeur de sport et de danse, médiateur canin, la maison de quartier Wilson pour les activités sportives, la piscine Château d'eau Croix Rouge

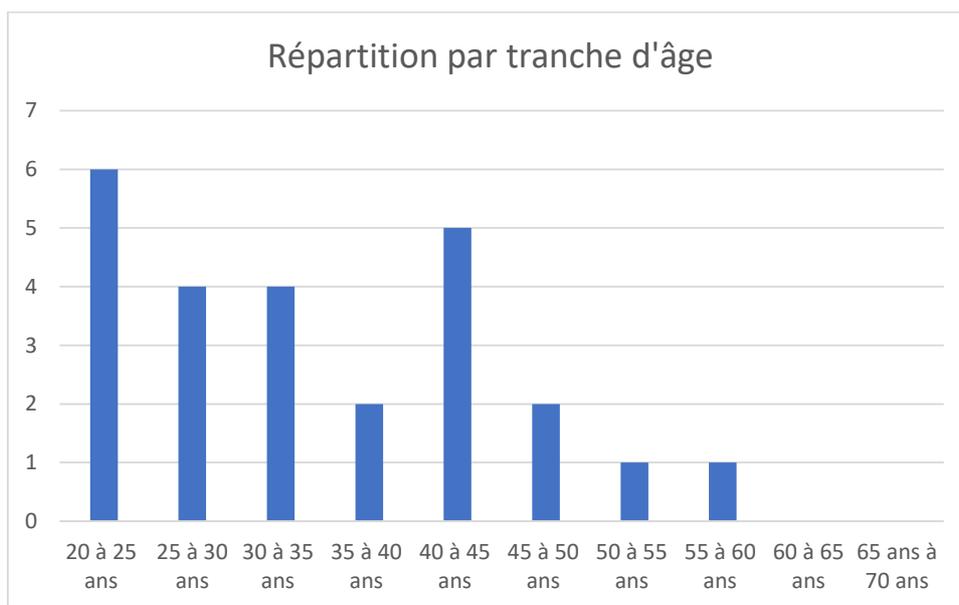
e. Les recommandations de bonnes pratiques

Les recommandations de bonnes pratiques ne constituent pas une liste exhaustive d'exigences mais forment des repères qui permettent de mettre en œuvre un accompagnement adapté. Elles sont également utiles, en tant que support théorique lors de l'élaboration de procédures.

Titre	Date de version
Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte	Mars 2018
Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap	Janv 2018
Les espaces de calme-retrait et d'apaisement	Janv 2017
Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention et réponses	Déc 2016
Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques	Mai 2016
Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé des enfants en centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	Janv 2015
Programme « qualité de vie en maison d'accueil spécialisée (MAS) et en Foyer d'accueil médicalisé (FAM) »	Déc 2014
L'accompagnement à la santé de la personne handicapée	Juil 2013
Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT	Mai 2013
L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	Juin 2011
Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement	Janv 2010

Partie 2 Le public et son entourage

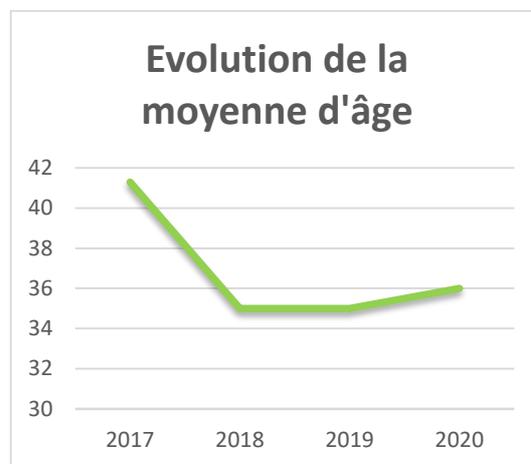
1- Les besoins et évolutions du public accueilli



Éléments épidémiologiques en 2020 :

	Hommes	Femmes
Nombre d'utilisateurs	19	6
Le plus jeune	25	22
Le plus âgé	59	44
Moyenne d'âge	35.52	

En 2020 sur les 25 usagers accueil temporaire compris, nous remarquons que la population accueillie est relativement jeune. 14 usagers accueillis ont entre 20 et 35 ans. Nous notons tout de même que 10 usagers ont plus de 40 ans. Pour 2020, la moyenne d'âge de la population est de 35.52 ans.



Nous pouvons remarquer que la population accueillie sur l'établissement a fortement rajeuni. L'ouverture de l'établissement les Trois Foyers en 2016 ayant pour vocation l'accompagnement de la personne handicapée vieillissante a entraîné la modification du profil de la population du foyer de jour l'Alizé, dont les contraintes architecturales ciblent des personnes ayant toutes leurs facultés motrices. Ces nouvelles données ont eu pour conséquence l'émergence d'une nouvelle dynamique dans l'accompagnement plus en cohérence avec l'âge et les besoins des usagers, Aussi ce public jeune vivant encore en famille et ayant des capacités conservées, génère une problématique de d'absentéisme au sein de l'établissement de part ces facultés.

Au regard de ces différentes informations, nous pouvons remarquer que de par son mode d'accueil, l'utilisateur du foyer de jour l'Alizé réalise une grande partie de son quotidien au sein de son foyer qu'il partage en majorité avec ses parents. Cette particularité génère toutefois d'autres problématiques que le simple absentéisme. En effet, la place de la famille dans l'accompagnement de son proche reste en permanence à négocier pour l'équipe de professionnels afin de toujours garantir le respect de la personne accompagnée.

2- La description du public accueilli

Le foyer accueille une population mixte en situation de handicap (déficience intellectuelle). Les usagers sont âgés de plus de 20 ans. Les personnes accueillies au foyer ont généralement suivi un parcours « classique » (IME, IMPRO, ESAT) et arrivent au foyer quand elles ne sont pas ou plus en capacité de poursuivre une activité professionnelle dans un établissement de travail protégé ou adapté.

L'ensemble des usagers présente une déficience intellectuelle associée à d'autres troubles et des différentes étiologies (exemple : trisomie 21) :

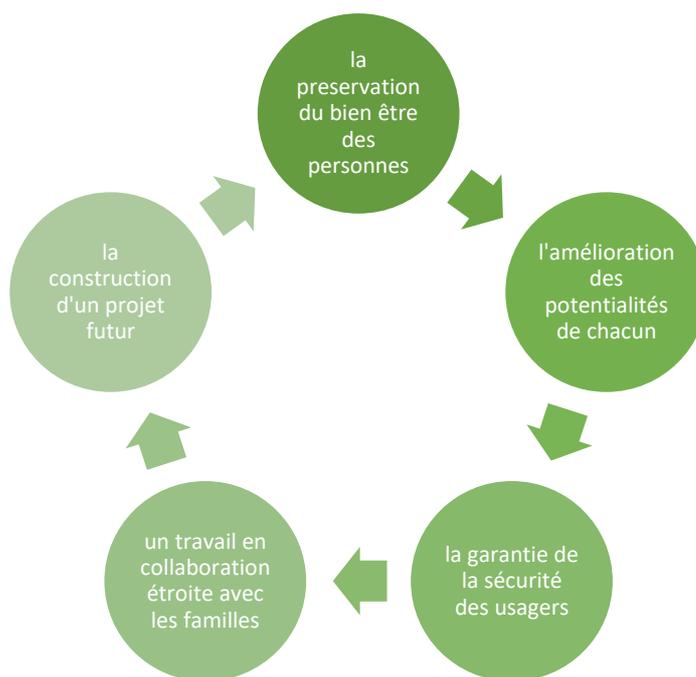
- Autisme : 4% des résidents,
- Troubles psychiques : 68% des résidents,
- Troubles du langage et d'apprentissage : 72% des résidents,
- Déficiences visuelles : 4% des résidents,
- Troubles métaboliques : 20%
- Troubles moteurs : 28% des résidents.

On constate par ailleurs plusieurs pathologies : épilepsie, hémiplégie, cardiopathie, etc.
(Résidents accueillis en accueil de jour et accueil de jour temporaire ; Indicateurs ANAP 2020)

Face aux statistiques démontrant des troubles voire des pathologies associées à la déficience principale, l'établissement est obligé de considérer la prise en compte des soins dans l'accompagnement proposé et cela malgré l'absence de prescription tutélaire allant dans ce sens ainsi que l'absence de formation spécifique des salariés.

3- Les enjeux de l'établissement / du service

Le foyer de jour l'Alizé a pour mission l'accompagnement, en journée de semaine, d'adultes présentant des déficiences intellectuelles les rendant inaptes à l'exercice d'une activité professionnelle en milieu ordinaire comme en milieu protégé. Ils disposent toutefois de suffisamment d'autonomie pour accomplir, dans un cadre adapté et avec l'accompagnement d'une équipe de professionnels, différents actes simples de la vie quotidienne et participer à des activités de groupe encadrées. Pour ce faire, l'établissement met en exergue plusieurs enjeux :



- La préservation du bien-être des personnes par l'offre d'un cadre accueillant, permettant à chacun de se sentir en confiance.
- L'amélioration des potentialités de chacun que ce soit en matière d'épanouissement personnel, de compétences pratiques, d'interactions sociales et d'autonomie.
- La garantie de la sécurité des usagers
- Un travail en collaboration étroite avec les familles, pour une prise en charge cohérente et adaptée des personnes accueillies par la prise en compte de leur environnement.
- La construction d'un projet futur (ESAT, Foyer de vie, Fam)

Ces enjeux répondent à un objectif principal qui est d'offrir à des adultes, en situation de handicap, un lieu d'épanouissement et d'expression privilégié. Son action a pour finalité de permettre à chaque personne de maintenir ses acquis et d'évoluer avec ses spécificités et ses besoins. Il est organisé pour favoriser le déroulement, dans de bonnes conditions, de la vie quotidienne au foyer tout en permettant un travail éducatif efficient.

4- Les dynamiques de parcours des usagers

Le foyer de jour est adapté à l'accueil de personnes en situation de handicap, hébergées dans leurs familles ou en famille d'accueil. Ces personnes peuvent avoir, au cours de leur itinéraire institutionnel, fréquenté des I.M.E. en internat comme en externat. Certaines peuvent également avoir travaillé en E.S.A.T.

En fonction de l'évolution de leur situation personnelle ou familiale elles peuvent être réorientées en Foyer de Vie, en Foyer d'Accueil Médicalisé, en Maison d'Accueil Spécialisée ou encore pour certaines personnes parmi les plus jeunes, en E.S.A.T. Le foyer de jour l'Alizé est à l'interface de l'ensemble des structures facilitant le parcours de vie.

A ce sujet l'établissement travaille principalement avec les établissements de l'association (Les Trois Foyers, Foyer de vie Aurore et Foyer de vie Jacques Paul Bru). Les directions communes à plusieurs sites facilitent ce travail.

Pour préparer au mieux l'intégration des jeunes adultes, un travail de fond s'effectue auprès des IME du secteur enfance (La Sittelle, L'Eveil, Ville en Selve et Genévrière Caron). Ce travail vient alimenter la liste d'attente et facilite les stages et accueils temporaires.

Le foyer doit poursuivre ce travail puisque à ce jour peu d'usagers du secteur enfance sont en demande de place en accueil de jour et l'absentéisme actuel ne donne pas satisfaction en terme de taux d'occupation.

5- L'expression et la participation des usagers

Le Foyer de jour Alizé met tout en œuvre pour laisser l'utilisateur s'exprimer dans son quotidien et s'adapter à sa façon de communiquer (verbale, non verbale).

Leur expression y est favorisée et l'équipe éducative est présente pour les aider. Le consentement et les souhaits des personnes sont constamment recherchés afin de répondre au mieux aux demandes de l'utilisateur. Tout au long de l'année, les personnes peuvent solliciter les professionnels pour faire part de leur attente.

L'observation est un moyen important pour repérer des éventuels besoins et ainsi faciliter l'expression des usagers non verbaux.

Des temps formels comme la réunion des usagers chaque lundi est un lieu d'expression apprécié par les usagers où chacun est libre de raconter le déroulé de son week-end ou un sujet de son choix. Le planning d'activités de la semaine est abordé à ce moment-là.

La psychologue anime aussi plusieurs fois par mois des groupes de parole avec des thèmes précis comme les émotions, le handicap, la sexualité, etc...

Pour faciliter la communication et l'expression des usagers, ils bénéficient tous d'un référent qui est comme un repère pour eux et est garant de la mise en place de leur projet personnalisé.

Les outils numériques sont utilisés par les résidents même pour ceux n'ayant pas d'accès à la lecture, ils se repèrent par les icônes. Des skypes sont organisés avec d'autres établissements ce qui favorise l'expression et la participation des personnes. A ce jour l'établissement doit travailler davantage d'outils de communication en FALC pour faciliter l'expression de chacun.

Sur le plan collectif, l'instance du Conseil de la vie sociale représente les usagers. Cette instance est pleinement investie par les résidents.

Les personnes accompagnées sont aussi sollicitées pour les repas en commission à laquelle plusieurs participent.

6- La place de l'entourage

De par le mode d'accueil en externat, les usagers réalisent une grande partie de leur accompagnement en famille, ce qui en fait des partenaires incontournables au projet de vie de leurs proches.

L'équipe éducative est en lien constant avec les familles du fait de la présence de certaines lors de l'ouverture et la fermeture du foyer. Ces petits temps informels sont riches en informations et donnent aux familles un aperçu rapide du déroulé de la journée.

Le foyer n'hésite pas à prendre contact avec les familles en cas de difficulté ou de changement de comportement chez l'un des usagers.

L'entourage est associé à tous les temps forts concernant son proche : admission, projet personnalisé, avenant de contrat de séjour, etc...

En termes de communication l'établissement s'adapte à l'avancée en âge des familles qui ne bénéficient pas tous d'une boîte mail. De ce fait, la structure emploie plusieurs modes de communication (mail, courrier, appel téléphonique) et privilégie au maximum les rencontres. Depuis peu et suite à la crise sanitaire, le foyer a développé les visites à domicile.

Le foyer invite à deux reprises dans l'année les familles à des moments festifs : la galette et le barbecue. Ces temps sont toujours l'occasion de montrer aux familles les réalisations de leurs proches. En dehors des temps festifs, l'établissement met en place en moyenne deux fois dans l'année des réunions des familles. L'ensemble des familles sont conviées et un ordre de jour est préparé permettant de traiter des points concernant la vie du foyer.

Les familles sont aussi représentées au CVS qui est une instance d'expression, qui traite de la vie au foyer. De manière générale il y a une bonne participation des familles.

Par rapport à la prestation restauration, l'ensemble des familles reçoivent les menus et sont sollicitées si besoin.

Par ces différents biais les familles restent bien présentes dans la vie du foyer et sont des partenaires dans les projets de leurs proches cependant l'établissement doit être vigilant à ce que le choix de la personne accompagnée soit respecté.

Orientations, objectifs et moyens :

Favoriser la communication des usagers à l'aide d'outils adaptés

Mobiliser le partenariat familial

Favoriser l'autodétermination des usagers

Partie 3 L'offre de service et l'organisation de l'établissement / du service

1- La nature de l'offre

a. Les différents types d'accueil

Le Foyer de jour Alizé est ouvert 225 jours par an du lundi au vendredi de 09h à 16h.

Les périodes de fermeture correspondent aux périodes des vacances scolaires (entre Noël et Nouvel An, en avril et l'été). Ce mode d'accueil a pour objectif de maintenir les acquis des résidents et développer leur autonomie tout en conservant un lien fort avec un domicile personnel (famille, lieu de vie). Ce type d'accompagnement correspond aux besoins exprimés des usagers qui en bénéficient il est donc nécessaire d'organiser autour d'eux une stratégie éducative pertinente et efficace. Ces modalités d'accueil sont concordantes avec un besoin présent d'étayage pour autant c'est également le lieu où des projets de changement d'orientation se travaillent comme une intégration vers le secteur du travail, l'internat.

L'objectif de cet accueil temporaire est double il permet de préparer progressivement une entrée en foyer de jour et il peut aussi être un répit pour les aidants. Bien souvent cette place est sollicitée par des jeunes adultes d'IME qui sont travaillent leur projet de sortie vers le secteur adulte.

b. Les prestations proposées

- Animation

L'activité éducative repose principalement sur l'accompagnement des actes de la vie quotidienne et sur la mise en place de diverses activités adaptées au rythme de chacun et de son potentiel de progression. A partir de moments de vie individualisés ou partagés au quotidien, elle cherche avec empathie à préserver les capacités des personnes accueillies et à faire accéder ces dernières à de nouvelles compétences. L'activité éducative est menée avec une attention portée à la valorisation des personnes.

L'évaluation des activités éducatives se fait en équipe et permet d'apprécier leurs effets sur l'évolution des personnes et les bénéfices obtenus au regard des attentes et besoins, ainsi que des objectifs prioritaires définis par les Projets Individualisés d'Accompagnement de chacun.

Les activités développées sur le foyer de jour Alizé se sont vue être reconduites dans une grande majorité puisqu'elles permettaient de remplir les objectifs fixés dans le cadre des PIA et répondaient au respect de l'expression des choix des personnes accompagnées.

Physiques et détente physique : Danse, Piscine (Château d'eau), Courses, Gymnastique, Renforcement musculaire (maison de quartier Louise Michèle), Multi-sport (maison de quartier Louise Michèle), Balnéo (Fama), marche.

Développement culturel et expression : Activité d'expression et d'ouverture culturelle, Expression culturelle de théâtrale, Musique-chant, Mandalas et des expositions culturelles (vernissage, visite de musée...), film-débat,

Activités éducatives : Esthétique, Activités manuelles, Jeux d'adresse, Sequins, Jeux éducatifs, Jardinage, Cuisine, activité contes.

Médiation animale : Equitation (la poudrière Nogent l'Abbesse), médiateur canin (La Truffe rouge)

Le planning d'activités est conçu par l'équipe éducative et est validé par le chef de service. Il est revu chaque année en fonction de l'évolution des besoins des usagers.

Au-delà des activités fixes chaque semaine, le foyer de jour propose des activités plus ponctuelles en lien avec des thématiques, les saisons, et les besoins des usagers. Pour ce faire l'équipe rédige une fiche projet avec les moyens matériels, financiers et humains les objectifs de l'activité. Le projet est transmis au chef de service pour validation.

Des événements festifs viennent rythmées l'année avec des repas festifs, les anniversaires des résidents s'ils désirent le fêter.

Exemple de planning d'activités proposé

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Réunion de groupe Sortie individualisée	Equitation Jeux d'adresse Atelier d'expression Travaux motricité fine	Danse/Gym Atelier d'expression Médiathèque Balnéo	Jardinage Cuisine Marche dynamique (1/15jr) Atelier multimédia (1/15jr)	Piscine Travaux de motricité Atelier d'expression
Après-midi	Théâtre Esthétique Activités manuelles	Piscine Jeux éducatifs	Vidéo Discussion (1/15jr) Courses Médiation canine	Sport individuel Jeux d'adresse	Sport collectif Blind test

- Surveillance et prise en charge médicale pour maintenir et stimuler les capacités existantes.

Le Foyer de jour Alizé est une structure non médicalisée c'est-à-dire que l'accompagnement médical est géré par les familles des usagers. Pourtant, le foyer se doit d'assurer une surveillance médicale et de détenir un minimum d'information concernant la santé des usagers pour les accompagner au mieux.

➤ *Organisation des soins et gestion des urgences*

L'établissement possède une pièce de repos avec un lit et du petit matériel permettant de gérer des urgences. Lorsqu'un usager présente un problème de santé, il y a une concertation en équipe afin de trouver une solution adaptée. Si besoin, des outils d'observations sont mis en place, après élaboration de ces derniers en équipe, afin de collecter et partager les informations liées à la santé. Par exemple, une grille d'observation des troubles digestifs d'un usager a été mise en place.

Si des premiers signes apparaissent (température, vomissement, etc...), l'équipe a la consigne de contacter la famille pour demander de récupérer leur proche malade. Lors de signes plus graves, l'équipe fait appel au centre 15.

En effet, en l'absence de personnel médical (infirmier, aide-soignante) sur le site, l'équipe en place ne détient pas les compétences suffisantes pour soigner un usager. Aussi, sur une structure d'externat, le risque de contagion est élevé puisqu'il n'est pas possible d'isoler une personne dans sa chambre.

En matière d'échanges d'information entre l'établissement et les familles, à ce jour il n'existe aucun support écrit hormis le volet médical qui a été complété par le médecin traitant lors de l'admission. Depuis peu, le projet personnalisé de l'usager intègre un item sur la santé.

Le foyer a pour projet de faire remplir une fiche santé chaque année en septembre. Ce document se composerait de différents items : vaccination, allergies, groupe sanguin, traitement en cours, suivi chez un psychiatre, régime alimentaire.

Aussi, il serait intéressant de travailler avec les familles lors de la survenue d'un évènement majeur de la santé de leur proche pour d'une part en être averti et d'autre part adapté notre accompagnement.

➤ *Sécurisation du traitement*

Concernant le circuit de médicaments, quelques usagers sont concernés le midi. Les médicaments sont rangés dans une armoire fermée à clés. Pour ce faire, l'équipe dispose de l'ordonnance du traitement en cours et la famille transmet un pilulier. A chaque administration l'équipe remplit une feuille de traçabilité.

Pour les résidents épileptiques, nous ne disposons pas actuellement de protocole. Ce travail est à mener.

➤ *Gestion des troubles alimentaires et régimes*

Plusieurs usagers sont soumis à des régimes alimentaires (hypocalorique, mixés). Ce travail s'effectue en étroite collaboration avec le prestataire de cuisine qui adapte les textures en fonction des régimes.

➤ *Prévention à la santé*

L'Alizé étant un externat, l'accompagnement au soin est assuré entièrement par la famille de l'utilisateur. Cependant sur ce volet, l'établissement a un rôle à jouer en matière de prévention.

L'équipe apporte une vigilance quant à l'hygiène des mains, à ce sujet, une action de sensibilisation a été effectuée par des étudiants de l'école d'infirmière d'Épernay.

Pour l'hygiène bucco-dentaire, l'établissement participe chaque année à l'intervention des étudiants dentaire qui ont pour but de sensibiliser le personnel mais aussi de proposer aux usagers un contrôle bucco-dentaire.

Un partenariat avec la faculté de médecine a également vu le jour pour sensibiliser les étudiants en médecine au handicap et aux spécificités des personnes.

La constitution du programme d'activités intègre de nombreuses activités sportives. Au-delà de répondre au projet des usagers, ces activités ont aussi vocation à inciter les usagers à réaliser 30 minutes minimum d'activités sportives par jour. Des actions plus ponctuelles sur le sport (journée sportives organisées au CREPS) visent à faire découvrir aux usagers de nouveaux sports pour leur donner goût à de nouvelles activités.

Pour développer davantage des actions de prévention, le foyer Alizé a tout intérêt de se rapprocher d'organismes pour proposer d'autres actions : équilibre alimentaire, sommeil, utilisation du téléphone portable et gestion des réseaux sociaux.

Aussi, comme le foyer Alizé est dans le pôle hébergement et soins il serait intéressant de profiter de l'expertise des foyers d'accueil médicalisé pour proposer des conseils et éventuellement des actions de prévention.

Orientations, objectifs et moyens :
Créer une fiche de liaison de santé entre l'établissement et les familles
Sécuriser la distribution des traitements
Développer le réseau de partenaires dans la prévention à la santé

➤ Le respect de la vie affective et sexuelle

La vie affective et sexuelle des usagers est un droit que l'établissement doit prendre en compte. Sur ce principe le foyer se base sur plusieurs axes :

- Affirmer le droit de la personne en situation de handicap à l'éducation effective et sexuelle,
- Développer une éducation et un accompagnement adaptés à la personne et à sa problématique, lui permettant de vivre sa vie affective et sexuelle,
- Soutenir les familles dans ce travail d'éducation,
- Améliorer les pratiques d'interventions éducatives.

Pour cela le foyer met en place :

- Des formations pour le personnel
- Des groupes de travail avec la psychologue
- Des partenariats (Planning familial...)

Ce droit de vivre sa vie affective et sexuelle trouve sa limite dans ce que la loi définit comme déviance (respect du consentement, accès à la sexualité tarifée). Mais, il est important de respecter à la fois, le droit à l'intimité et le droit d'intégrité de la personne. La vie sexuelle s'inscrit et prend sa source dans une relation d'amitié, dans une relation affective. Il est aussi important d'être attentif au consentement de la personne.

- Prestations hôtelières de qualité.

Les repas sont fournis en liaison chaude par la cuisine centrale du Foyer de vie Aurore.

Les menus sont proposés en 4 cycles (automne, hiver, printemps et été) et sont tous visés par la diététicienne du prestataire favorisant le respect de l'équilibre alimentaire sur la semaine.

Chaque trimestre une commission restauration a lieu où sont conviés salariés, résidents et si nécessaire les familles. L'objectif de cette commission est de valider les menus futurs, les ajuster en fonction des souhaits des résidents tout en veillant au respect de l'équilibre alimentaire. Aussi lors de cette instance est validé un repas à thème chaque mois.

Ce repas est l'occasion de découvrir de nouvelles saveurs et de faire un travail éducatif en amont lorsque le repas est associé à un pays.

Les repas s'effectuent dans la pièce commune et lors des beaux jours des usagers déjeunent dans le jardin. Les éducateurs sont présents pour faire de ce repas un moment de partage et de socialisation.

Chaque midi, un petit groupe d'usagers bénéficient d'un repas en autonomie où ils gèrent seuls la mise de table, le service et le débarrassage.

- **Prestation hygiène et propreté**

La prestation est réalisée en interne par un salarié travaillant à la fois au Foyer de vie Aurore et à l'Alizé. L'entretien des locaux s'effectue chaque après-midi du lundi au vendredi.

Cette personne assure la plonge et le rangement de la cuisine une fois le service effectuée mais aussi des tâches ménagères.

- **le transport**

L'établissement possède 2 véhicules dont un adapté aux personnes à mobilité réduite permettant la réalisation des activités à l'extérieur.

Pour le transport des usagers, la plupart sont véhiculés par le transporteur Trema pour se rendre au foyer Alizé. Pour ceux habitants la périphérie de Reims, la société Mobulys est sollicitée.

Les autres usagers sont accompagnés par leurs parents.

2- **L'organisation interne de l'offre**

a. **L'admission et l'accueil**

L'admission

Dans un premier lieu la personne demandeuse remplit le dossier d'admission associatif. Ce dossier comprend trois volets : administratif, éducatif avec le parcours de vie, le dernier projet personnalisé et un volet santé complété par le médecin traitant. A ce dossier doit être joint une notification MDPH valide.

Ce dossier est transmis à la direction adjointe du foyer qui étudie les faisabilités d'accueil :

- besoins de la personne concordent avec l'offre de l'établissement ;
- présence d'une déficience intellectuelle ;
- troubles psychiques mineurs ou modérés

La direction veille aussi à ce que le dossier soit complet.

Si toutes ces conditions sont réunies, le chef de service du foyer prend le relais pour proposer à la personne un entretien et une visite de la structure. Ce second temps vise à mieux connaître la personne et surtout à vérifier le consentement de la personne. Il est possible de proposer des mises en situations adaptées pour que la personne demandeuse puisse découvrir par elle-même et que l'équipe puisse faire sa connaissance. Une évaluation écrite est faite avec la personne demandeuse et présentée lors d'une rencontre bilan où elle et ses proches et/ou professionnels qui l'accompagnent sont présents. Et cette évaluation lui est remise.

Parfois cette étape met fin à des demandes d'admission lorsque la personne émet le souhait de ne pas intégrer la structure.

Suite à cette étape le dossier est présenté en commission d'admission associative qui valide l'octroi d'une place et/ou la mise sur la liste d'attente.

Cette commission se compose d'une équipe pluridisciplinaire : direction des établissements, psychologues, médecin coordinateur et un représentant de l'association. Cette instance est commune à plusieurs établissements du pôle hébergement et soins.

Les accueils temporaires et les stages

Les accueils temporaires sont gérés par une salariée de la structure en lien avec la chef de service. Pour ce faire un calendrier est établi sur l'année ou mensuellement en fonction des demandes et des urgences.

Lors d'un premier accueil temporaire celui-ci est progressif pour préparer au mieux une intégration définitive. Ce programme d'intégration dépendra de l'évaluation faite par l'équipe et de l'expression de l'usager après les différentes étapes de ce dernier.

En lien avec le chef de service la secrétaire compile le dossier administratif du futur usager. Elle veille notamment à s'assurer auprès du tuteur qu'une demande d'aide sociale a été faite auprès du conseil départemental. Un contrat de séjour temporaire est établi.

Les expériences passées démontrent que ce procédé évite les ruptures de projet.

Les accueils temporaires permettent à la personne accompagnée de confirmer si ce projet lui correspond pour envisager par la suite d'obtenir une place définitive au sein de l'établissement.

L'accueil définitif

Lors d'un accueil définitif un temps de rencontre en présence de la direction est formalisé. Une rencontre avec l'administrateur référent est proposée afin de faire connaître l'association.

Des documents administratifs sont remis à la future personne accompagnée et au tuteur : livret d'accueil, charte de la personne.

b. Le projet personnalisé ou le DIPC

La trame du projet est élaborée en équipe pluridisciplinaire et vient d'être réajustée pour proposer un document plus structuré avec les items suivants : anamnèse de l'usager vie quotidienne, point santé, activités, vie relationnelle, objectifs, moyens.

Le projet personnalisé se réalise en plusieurs étapes. Un premier temps est pris en individuel avec l'utilisateur et son référent. L'objectif est de sonder l'utilisateur sur ses besoins, ses projets futurs. A l'avenir le foyer souhaite à cette étape utiliser des pictogrammes pour faciliter la compréhension des usagers.

Après cette 1^{ère} rencontre, l'équipe se réunit et élabore le projet personnalisé. Un temps d'écrit est dédié chaque jeudi soir à la rédaction des projets personnalisés et avenant de contrat de séjour.

Vient ensuite une seconde étape qui est la rencontre avec le tuteur/famille. La direction et/ou la psychologue peut être présente en cas de situation complexe. L'utilisateur participe à ce temps de restitution. L'équipe apporte une vigilance à ce que le choix du résident soit respecté.

L'avenant du contrat de séjour et le projet personnalisé sont transmis au tuteur pour signature. Une fois le projet signé et il est enregistré dans le dossier individualisé de la personne accompagnée

En termes d'évaluation de projet à ce jour l'établissement n'a pas réussi à la mettre en place. Cependant tout au long de l'année des ajustements au projet peuvent se faire lorsque la situation le nécessite. Cela engendre des avenants de projet. L'équipe fait le suivi du projet au cours de l'année.

Orientations, objectifs, moyens :

Réévaluer à 6 mois les projets personnalisés des personnes accompagnées

3- La vie au quotidien des usagers

Les usagers de l'accueil de jour arrivent vers 9h et sont accueillis autour d'une boisson de leur choix. Ce temps d'accueil sert de « sas » de transition entre le domicile et la vie sur le foyer. C'est l'occasion d'aborder le planning de la journée et certains usagers utilisent ce moment pour échanger.

Ensuite de 09h45 à 11h30 c'est un temps dédié aux activités.

Avant le repas un temps calme est proposé aux usagers. Certains usagers sont sollicités pour la mise de la table. Le repas se déroule entre 12h et 13h en salle commune et les usagers sont libres de l'installer où ils souhaitent. Certains gardent des places fixes pour faciliter leurs repères, d'autres souhaitent être à des tables seuls en complète autonomie. Les éducateurs sont présents et s'installent auprès d'eux pour partager le repas.

Chaque usager est accompagné pour débarrasser sa table ensuite une boisson chaude lui est proposée suivant d'un temps en autonomie jusque 13h30/14h.

Le reste de l'après-midi est consacré à d'autres activités jusque 15h30/15h45. Puis les usagers se préparent pour le départ qui s'effectue à 16h.

4- L'ancrage territorial de l'établissement / du service

a. L'ouverture sur l'extérieur

L'établissement étant ouvert depuis 30 ans, un large réseau de partenaires gravite autour de lui pour répondre aux projets des usagers, développer leur autonomie et les inclure vers l'extérieur.

Au sein de la structure, plusieurs partenaires interviennent en interne comme le professeur de danse et de gymnastique et le médiateur canin. Les usagers se rendent à l'extérieur pour profiter de d'autres activités avec le centre équestre de Nogent l'Abesse, la maison de quartier pour la pratique de sports collectifs et individuels, la piscine Château d'eau et la médiathèque de Reims. A ce sujet les usagers bénéficient d'un créneau spécifique et d'un créneau « libre » où ils sont mélangés avec l'ensemble des baigneurs. Des sorties plus ponctuelles s'effectuent autour de l'accès à la culture avec la visite de nombreux musées.

L'Alizé collabore aussi avec d'autres établissements de l'association et principalement le foyer de jour des Trois Foyers. Régulièrement au cours de l'année des activités communes s'organisent avec eux. La mutualisation des postes de chef de service et d'un moniteur éducateur facilite ces échanges.

La structure participe au cours de l'année aux différents évènements associatif : marché de Noël de l'Aurore, le projet artistique des Archiducs, les Ailes du sport.

D'autres projets communs s'organisent avec d'autres établissements du secteur médico-social comme les sorties en boîte de jours avec l'association Verveine Citron, les journées sportives organisées avec le Creps. Le foyer de jour participe depuis de nombreuses années aux sorties nature organisées avec la commune de Boulton dans les Ardennes. Ces sorties visent à découvrir la faune et la flore à travers les saisons. Le Foyer d'Acy Romance est associée à ces activités.

En termes d'inclusion, l'Alizé a entretenu pendant plusieurs années un partenariat avec le CFA pour la réalisation des travaux intérieurs et extérieurs. Ce partenariat est une véritable richesse en terme d'échange entre des jeunes apprentis et le monde du handicap. Cette collaboration a donné envie à certains usagers de découvrir le métier du bâtiment et à aboutir à une présentation de l'association des papillons blancs en champagne au CFA.

b. Les perspectives de partenariat

L'établissement se doit de développer davantage son inclusion avec la ville de Reims et les commerces de quartier. A ce sujet, il serait intéressant que les résidents se rendent plusieurs fois par semaine dans une boulangerie avec l'objectif qu'ils puissent s'y rendre en totale autonomie.

Par ailleurs, le foyer de jour Alizé a pour objectif de mobiliser les ressources sur son territoire en lien avec le développement durable pour engager des actions comme une journée de la propreté, la lutte contre le gaspillage en pesant les déchets, l'utilisation de produits naturels.

Le partenariat avec les établissements intra et extra associatif sont à étendre pour faciliter les accueils sur le foyer de jour.

Pour ce faire, un travail de transversalité avec les structures de l'enfance (IME La Sittelle, Ville en Selve, Geneviève Caron, l'Eveil) est nécessaire pour préparer au mieux les jeunes adultes à intégrer le secteur adulte. Des activités communes serviraient de tremplin.

Aussi le lien avec les structures d'hébergement est primordial pour préparer l'après projet foyer de jour.

Le foyer de jour Alizé se doit de tisser des liens avec le secteur travail pour répondre aux projets des usagers d'intégration vers ce secteur. Nous observons chez certains usagers l'envie et leurs capacités pour travailler, mais un temps d'adaptation est nécessaire, en lien avec leur jeune âge et la gestion de la

fatigabilité. Pour y répondre, des activités de conditionnement, de secrétariat sont à mettre en place ainsi que la réalisation de stage.

Orientations, objectifs et moyens :

Poursuivre le travail de partenariat et de réseau avec le secteur enfance, du travail et le secteur adulte

Maintenir une dynamique d'ouverture sur l'extérieur

Accompagner le résident vers le tout numérique

Favoriser les partenariats individuels et collectifs permettant l'intégration au milieu ordinaire

Partie 4 Les principes d'intervention

1. Les sources des principes d'intervention

L'établissement prône les valeurs de l'association qui sont celles du mouvement parental de l'UNAPEI soit : l'humanité, la tolérance, la solidarité et la dignité.

Ainsi que les valeurs citées dans la Charte pour la dignité des personnes handicapées mentales (Congrès UNAPEI du 20 Mai 1989, Brest) reprises dans le règlement de fonctionnement. Elles portent sur :

- Le principe de non-discrimination,
- Le respect des droits des usagers (information, prise en charge adaptée, libre choix, consentement éclairé et participation, renonciation, maintien de liens familiaux, protection, autonomie, droits civiques et à la pratique religieuse),
- Le principe de prévention et soutien (des conséquences affectives liées à l'accompagnement),
- Le respect de la dignité et de l'intimité.

L'UNAPEI affirme le rôle primordial de la famille comme socle de l'accueil, de l'accompagnement et de l'insertion de la personne handicapée mentale. Pour elle, la famille doit être entendue au sens le plus large du terme, ouverte à l'implication et la contribution des amis des personnes handicapées.

Le foyer se base également sur des textes de références comme :

- Le rapport Piveteau (10 juin 2014) qui défend le « zéro sans solution », dont le thème central est de permettre un parcours de vie sans rupture.
- La charte Romain Jacob signée le 17 février 2015 au niveau de la Champagne Ardenne dont l'objet est de développer l'accès aux soins des personnes handicapées.

L'établissement s'appuie et met en œuvre les recommandations des bonnes pratiques professionnelles menées par l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico sociaux). Ils représentent une source de documentation précieuse pour l'établissement et visent un questionnement perpétuel des professionnels dans leur pratique.

2. La gestion des paradoxes

L'établissement fait face au quotidien à la gestion de nombreux paradoxes. Le premier qui est plus prégnant au sein du foyer c'est de ne pas priver les usagers de leurs libertés et doit en parallèle lui garantir sa sécurité. Pour répondre à ces deux principes qui sont la liberté et la sécurité, l'ensemble de l'équipe se questionne pour évaluer au plus juste le bénéfice/risque dans chaque situation afin d'apporter une réponse la plus appropriée aux usagers. Souvent ces temps de réflexion s'effectuent en équipe pluridisciplinaire.

Découle de ce premier paradoxe un second. En effet, il est nécessaire de favoriser de l'accompagnement individuel dans un cadre pourtant collectif afin de répondre au projet individualisé. Dans le quotidien nous nous apercevons que c'est difficilement réalisable. Cependant pour répondre au mieux à ce besoin, des temps en individuel sont prévus pour chaque usager chaque semaine. Ces derniers peuvent correspondre à un moment plus long, lors d'achats, d'activités privilégiées, également à tout moment demandé par la personne accompagnée ou selon les besoins repérés par l'équipe.

Aussi un autre paradoxe courant au sein de notre établissement correspond aux injonctions parfois contradictoires que nous pouvons recevoir ; du fait de devoir faire vivre de manière conjointe : répondre aux besoins, aux projets de l'usager, tout en entendant les demandes des familles et/ou tuteurs. Le foyer est notamment confronté à cette situation lorsqu'un usager accède difficilement à la communication verbale. La famille est alors en position de décision ce qui limite nos capacités de respect du choix du résident. Pour contrer ce paradoxe, l'établissement doit mener un travail d'échanges, de négociation avec la famille en faisant appel souvent à la psychologue pour faire entendre le choix et les projets de la personne accompagnée. Ce travail peut prendre parfois plusieurs années.

3. Le travail en équipe



Pour traiter des situations singulières ou des paradoxes que nous venons d'évoquer ci-dessus, la réunion d'équipe du lundi est un lieu d'expression, de réflexion qui réunit l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Ces réunions sont riches en échanges et débats et ont pour objectif d'apporter le meilleur éclairage possible dans le projet de l'utilisateur.

Les temps de transmissions qui ont lieu aussi chaque jour servent de moment de réflexion, de débats. Toutes situations singulières sont remontées systématiquement par l'équipe et abordées en réunion avec la psychologue et La Direction qui peut organiser un temps de régulation avec la famille et l'utilisateur.

Aussi pour répondre au mieux au projet de l'utilisateur et aux problématiques qui gravitent autour de lui, l'équipe pluridisciplinaire est une vraie richesse.

Partie 6 Les ressources et moyens mobilisés

1. Les ressources humaines

a. Les compétences

L'équipe de l'Alizé se compose de 5.90 ETP pour 22 usagers accueillis. Elle se décompose de la façon suivante :

Equipe	Fonction	Nombre d'ETP
Direction/Administration	Directrice Pôle	0.05 ETP
	Directrice	0.20 ETP

	Chef de Service	0.50 ETP
	Secrétaire	0.20 ETP
Paramédicale	Psychologue	0.10 ETP
Services généraux	Agent technique	0.17 ETP
	ASI	0.40 ETP
Educatif	Educateur spécialisé	1 ETP
	Moniteur éducateur	0.5 ETP
	Aide médico-psychologique	3 ETP
Total		6. 12 ETP

➤ L'équipe de direction

Composée d'une direction et d'un chef de service, cette équipe est garante du respect du projet associatif et des bonnes pratiques professionnelles.

Concrètement la directrice veille au suivi budgétaire, logistique en supervision de la directrice de pôle.

Le chef de service quant à lui assure l'encadrement de proximité direct en lien avec les équipes, il gère les plannings de l'ensemble de l'équipe, supervise le bon déroulé des activités éducatives et veille au respect des projets personnalisés des résidents.

S'ajoute à l'équipe de direction une psychologue qui n'a pas de lien hiérarchique sur l'ensemble de l'équipe. Nous constatons un besoin de plus en plus prégnant auprès des usagers notamment depuis la crise sanitaire.

Son rôle est d'effectuer un suivi psychologique auprès des personnes accompagnées, d'apporter une écoute et une aide aux familles ainsi qu'aux salariés. La psychologue a également un rôle de médiation et d'évaluation. Il existe une demande des familles pour des groupes de paroles de familles.

Si des problèmes de troubles du comportement ou agressivité surviennent, les usagers ont besoin d'en parler à la psychologue.

➤ L'équipe éducative

Est composée d'un éducateur spécialisé, de trois AMP et d'un mi-temps de moniteur éducateur.

Son rôle est d'accompagner les usagers dans la réalisation de leur projet en mettant en œuvre des activités. Elle répond aussi à des besoins de la vie quotidienne : accompagnement au repas, accompagnement à l'hygiène et élimination.

Chaque salarié occupe des missions bien précises sur la structure. L'éducateur spécialisé est garant de l'accompagnement des stagiaires en supervision du chef de service. Il guide aussi ses collaborateurs dans l'élaboration et le suivi des projets personnalisés.

Une des AMP est référente des stages et des accueils temporaires des usagers. Elle participe à toutes les rencontres avec les futurs usagers. Elle planifie la présence des accueils temporaires avec l'aval de la direction. Un autre salarié participe à toutes les commissions repas.

La pluridisciplinarité de l'équipe apporte une vraie richesse, les différentes compétences de chacun visent à un accompagnement de qualité des usagers.

➤ **L'équipe administrative et technique**

Répond au besoin de maintenance du bâtiment et d'entretien. La secrétaire assure l'interface entre la direction et les services supports du siège (ressources humaines, facturation, financier). Etant présente de manière partielle, l'équipe éducative est le lien premier avec les familles.

b. Les temps de réunion

Chaque matin, l'ensemble de l'équipe éducative prend un temps d'échange pour aborder certaines situations et reprendre l'organisation de la journée. L'équipe utilise ce moment pour consulter la boîte mail, et écrire si nécessaire des transmissions dans le Dossier informatisé.

Le reste de la semaine, deux réunions hebdomadaires sont programmées.

➤ **Réunion de service**

Chaque lundi soir l'ensemble de l'équipe participe à la réunion de service qui vise à aborder des situations de résidents, les projets en cours et à mener. C'est aussi un temps de débats autour de divers sujets.

Lors de cette réunion la direction est présente ainsi que la psychologue un lundi sur deux.

➤ **Réunion écrits professionnels**

Tous les jeudis soirs, l'équipe bénéficie d'un temps pour la rédaction de leurs écrits professionnels (synthèse projet personnalisé, rédaction de projet d'activités). Ce temps sert aussi d'échange, de concertation lors de la rédaction de projet personnalisé. De manière régulière, le chef de service assiste à cette réunion.

c. Le plan de formation

Chaque année un recueil des besoins en matière de formation (individuelle ou collective) des salariés est réalisé au niveau associatif. Les entretiens professionnels annuels viennent également compléter ce recueil.

Un arbitrage est ensuite réalisé, prenant en compte le budget alloué à la formation, les thématiques définies comme prioritaires et les besoins individuels.

Ces dernières années, les axes prioritaires ont été :

- la rédaction des écrits professionnels ;
- l'utilisation des nouveaux supports de communication (AGEVAL, D2U) suite à la transformation des tâches administratives en lien avec l'évolution du système d'information et le déploiement de la démarche qualité
- Moyen de communication adapté aux personnes non verbales : PECS, FALC

Sur les années à venir, l'effort de formation sera orienté vers :

➤ **Les outils de communication adaptés à des personnes non verbales**

Plus de 60% de la population accueillie ont des troubles du langage et de l'apprentissage. Pour ce faire l'équipe doit se doter d'outils adaptés pour faciliter la compréhension du public et l'individualiser autant que possible.

➤ **L'accompagnement des troubles de l'agressivité chez les usagers**

72% de la population accueillie ont des troubles du psychisme. Ces troubles ont été majorés avec la crise sanitaire, c'est pourquoi l'équipe doit être formée à la gestion des troubles du comportement et de l'agressivité.

➤ **L'accompagnement à la vie relationnelle et sexuelle**

Comme précédemment évoqué le respect de la vie affective et sexuelle est un sujet significatif pour l'établissement. Au regard de l'âge des usagers accueillis, nous constatons des besoins chez eux en matière de vie relationnelle et sexuelle. Ces besoins peuvent générer de la frustration et de l'agressivité.

➤ **L'accompagnement des familles : relation professionnel-aidant**

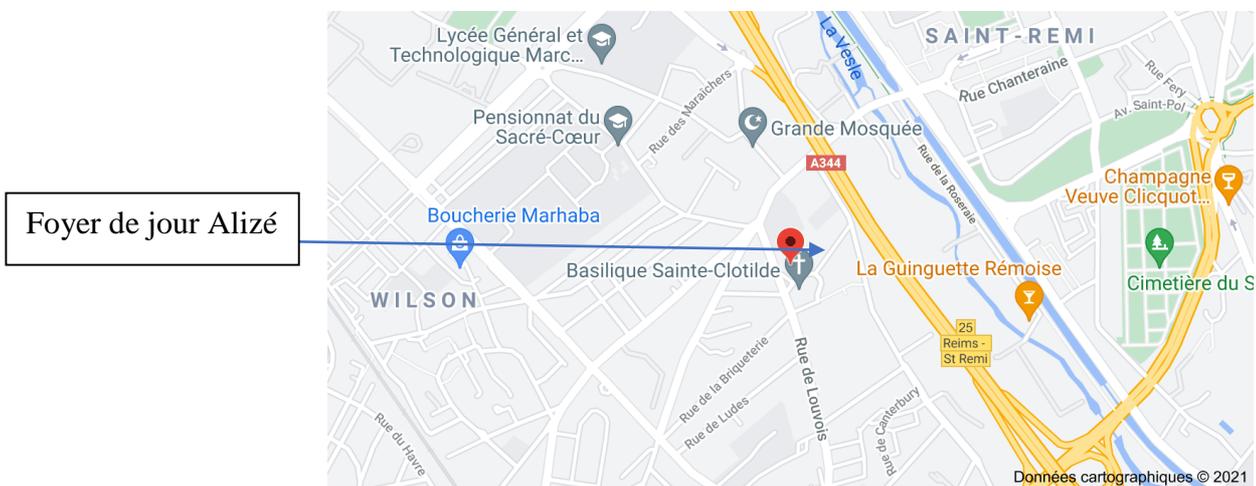
Un des enjeux du foyer de jour l'Alizé est de le concevoir comme un établissement passerelle où des projets vers un ESAT, un Foyer de vie ou Foyer médicalisé peuvent se travailler. En tant qu'acteur majeur du projet de leur proche, les familles sont associées à ces projets. C'est dans ce contexte, qu'un rôle est à jouer au niveau de l'équipe pour accompagner au mieux les familles dans ces projets. Des formations orientées sur la communication aidant-professionnel, l'accompagnement au changement sont nécessaires.

✓ L'autodétermination

Afin d'aider les usagers à exprimer leur choix, leurs projets et à les affirmer il est essentiel de former les équipes à cette thématique.

2. Les moyens logistiques

a. Les locaux



Plan géographie Foyer de jour Alizé

Le Foyer de jour Alizé est implanté en plein cœur du centre-ville, dans le quartier St Anne où est implanté de nombreux commerces, lieux de culte et services.

L'Alizé est installé dans une belle maison de ville bourgeoise sur plus de 1000m² répartis en deux étages.

Cette maison dessert plusieurs pièces à vivre pour mener les activités avec :

Une salle commune pour les temps des repas et la réalisation de certaine activité. S'adjoint à cette pièce la cuisine pour la préparation des repas du midi et l'activité cuisine

Au rez-de-chaussée se trouve une salle d'activités manuelles, un salon, la salle de réunion et les sanitaires.

A l'étage nous trouvons un espace esthétique, une salle détente et une belle pièce à vivre lumineuse permettant la réalisation du théâtre et de la danse.

Tout autour de cette maison bourgeoise un bel espace vert est disponible. Les résidents participent activement à l'entretien du jardin et cultivent chaque année un potager.

Cette implantation dans le quartier favorise l'inclusion de par son jardin qui est un véritable espace de convivialité où des interactions sont possibles avec le voisinage et les gens de passage. La présence de commerces à proximité va dans ce sens.

Pour autant la structure en elle-même peut poser quelques difficultés en terme d'accessibilité à des personnes à mobilité réduite du fait de la présence d'un étage non desservi par un ascenseur. Aussi nous devons prendre en considération le vieillissement du bâti avec des travaux de rafraîchissement et de modernisation à prévoir.

L'établissement doit aussi tenir compte des nouveaux enjeux à la fois écologiques et environnementaux. Pour ce faire, le foyer doit développer davantage la réalisation du tri sélectif en sensibilisant les usagers et en installant un compost. Sur cet aspect, la structure a pour projet de collaborer avec le prestataire de cuisine dans une visée de réduction des déchets.

Aussi, le foyer a tout intérêt à veiller à sa consommation énergétique, c'est dans ce cadre un thermostat a été installé sur la chaudière en 2020.

Objectifs, moyens, actions :

Adopter des modes de travail en respect avec l'environnement en sensibilisant chaque acteur de l'établissement à ces problématiques (résidents, salariés)"

Rénover le mobilier et les peintures

b. Les véhicules

L'établissement possède 2 véhicules :

- Un véhicule JUMPY de 9 places avec monte-marche
- Un véhicule NEMO de 5 places

L'équipe a demandé lors d'un achat qu'un véhicule soit coloré afin de favoriser l'inclusion. La couleur a été choisi avec les personnes accueillies.

Le parc automobile répond aujourd'hui aux besoins de la structure pour véhiculer les résidents lors des activités. Pour autant ce dernier devra être réfléchi en cohérence avec les nouveaux critères de respect environnemental dans le cadre du PPI.

Chaque véhicule possède une trousse de secours et un téléphone portable permettant de joindre les secours et/ou le foyer.

L'entretien des véhicules est géré par l'agent technique et les résidents participent activement au nettoyage.

c. Le parc informatique et les équipements

Le foyer est doté de 2 PC Fixes et 1 PC portable qui sont tous reliés au serveur de l'association et fonctionnent avec la Wifi. Dernièrement des travaux de réseaux ont permis une couverture Wifi sur le site. En parallèle l'établissement dispose aussi de deux tablettes favorisant l'accès à internet pour les usagers.

L'outil informatique est bien développé sur l'établissement avec l'utilisation du dossier individualisé du résident par chaque salarié ainsi que AGEVAL pour effectuer des demandes d'engagement de dépenses (DED) et des déclaration d'incident.

L'établissement incite les salariés à utiliser de plus en plus l'informatique et c'est pourquoi de nombreux documents internes sont dématérialisés.

Aussi l'objectif du foyer est de pouvoir accompagner davantage de résidents vers l'accès au monde numérique.

Partie 7 L'amélioration continue

La mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité se concrétise en particulier par :

- L'existence d'un projet d'association régulièrement actualisé
- L'écriture d'un projet d'établissement ou de service par chaque structure et son actualisation tous les 5 ans.
- La démarche d'évaluation interne prévue en 2018 et externe en 2023
- La formation des personnels
- La mise en place de procédures, de protocoles via la mise en place d'une approche processus associative
- la mise en place d'un signalement systématique des incidents liés à l'accompagnement
- La création de circuits décisionnels respectant les délégations
- ...

La loi de 2002 dispose que les établissement et services « procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment des procédures, de références et de Recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (remplacée désormais par la haute Autorité de Santé)

L'ensemble des documents cités ci-dessus sont construits et servent de référence à l'action quotidienne du personnel de l'établissement.

a. La mise en œuvre des droits des usagers

Outils de la loi 2002.2

	Mise en place
Le livret d'accueil	Document remis à l'admission d'un usager. Il mérite d'être réévalué pour faciliter la compréhension des usagers.

Le règlement de fonctionnement	Document remis à l'admission d'un usager
La charte des droits et libertés de la personne accueillie	Ce document est remis à l'admission d'un usager.
Le contrat de séjour	Est élaboré lors d'un accueil temporaire ou définitif, Il est revu chaque année et donne lieu à des avenants au contrat de séjour
Le projet personnalisé / DIPC	Est élaboré conjointement avec l'utilisateur, sa famille et l'équipe. Un temps est dédié pour recenser les besoins de chaque acteur. Le projet est revu tous les ans et donne lieu à des avenants. La Trame du projet personnalisé a été revu cette année pour proposer un outil plus synthétique dans la lecture des différents items abordés et objectifs fixés.
La diffusion de la liste des personnes qualifiées (établie par le préfet)	Est affichée dans le bureau d'accueil
Le CVS ou autre mode de participation :	Le CVS est commun depuis peu aux deux accueils de jours Rémois et est bien représentée par les usagers, et les familles. Trois réunions s'effectuent sur l'année. L'ensemble des outils de la loi 2002-2 sont présents sur l'établissement, mais ils nécessitent tous d'être révisés pour une meilleure utilisation et compréhension de la part des usagers

L'ensemble des outils de la loi 2002-2 sont présents sur l'établissement, mais ils nécessitent tous d'être révisés pour une meilleure utilisation et compréhension de la part des usagers.

b. La bientraitance

La Haute Autorité de Santé définit la bientraitance de la manière suivante : « La bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins ».

L'ANESM² la définit ainsi « La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs. »

² Depuis le 1er avril 2018, la Haute Autorité de Santé a repris les missions et travaux de l'Anesm

La bientraitance est un concept dont l'importance est réapparue après les différentes révélations de maltraitance ayant surgit au sujet de certaines institutions.

La bientraitance est la prise en compte de la personne avec ses singularités qui lui sont propres. Elle doit s'appliquer aux résidents mais également aux salariés.

Il s'agit de ne jamais perdre de vue que nous avons à prendre soin, à accompagner des personnes vulnérables dans tous les actes de la vie.

L'ANESM³ a identifié 4 axes pour favoriser la bientraitance qui sont les suivants :

- l'usager co-auteur de son parcours ;
- la qualité du lien entre professionnels et usagers ;
- l'enrichissement des structures et des accompagnements grâce à toutes contributions internes et externes pertinentes ;
- le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance.

Pour répondre à la bientraitance, le foyer Alizé défend plusieurs valeurs qui viennent guider son fonctionnement :

Les valeurs défendues sont :

- Le refus de toute discrimination, l'esprit de tolérance, le respect de la différence : Tout individu, au même titre que les autres, est unique donc différent. Ses particularités sont respectables et contribuent à la diversité de l'humanité.
- La convivialité : au service des usagers, elle doit être envisagée comme un moyen de favoriser l'intégration et le bien-être au sein du groupe.
- La bienveillance : doit caractériser l'attitude du personnel envers les personnes accueillies.
- La vigilance vis à vis de situations pouvant générer des actes de maltraitance. La mise en place et le maintien des conditions d'une prise en charge dans le respect de la bientraitance.
- La remise en question des pratiques, la vérification de la pertinence des propositions offertes, l'attention à ne pas laisser s'installer une routine professionnelle.

A ce jour, l'HAS n'a pas publié de guide sur des recommandations de bonnes pratiques et la qualité de vie des services de jour. Cependant l'établissement agit de manière concrète puisque qu'une commission bientraitance est portée par l'association et la psychologue est même référente bientraitance et y participe activement. Aussi l'ensemble des salariés a répondu dernièrement à un questionnaire sur la bientraitance.

L'équipe veille à respecter, les choix, les libertés et les droits des personnes accueillies dans tout ce qu'elle propose au résident (activités, repas, projets).

³ « L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux a été créée en 2007 grâce à la loi de financement de la sécurité sociale. Elle succède au Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale. » Extrait du site <http://www.hospimedia>

c. La démarche qualité

✓ Les risques professionnels :

Le DUERP⁴ est réalisé tous les ans et mis à jour. Il aborde tous les risques (chute, chimique, manutention, psychosociaux, bruit, etc..) auxquels l'ensemble des professionnels de l'établissement peut être confrontés. A chaque risque des moyens de préventions sont envisagés avec une échéance. Le sujet des risques psychosociaux est particulièrement analysé ; le bien-être au travail étant un élément primordial à la qualité de vie au sein de l'établissement.

✓ La gestion des incidents et des événements indésirables :

L'association a fait le choix de recenser tous les incidents liés à l'accompagnement, quels que soit leur typologie. Tous les salariés ont accès au logiciel qui permet de réaliser ces signalements. Ceux-ci sont analysés et traités selon un processus spécifique, sous la responsabilité du chef de service. Les incidents qui relèvent des cas définis par l'ARS sont déclarés sous la forme d'événements indésirables, transmis aux autorités compétentes et traités avec l'aide de celles-ci.

De manière générale l'équipe déclare aisément les incidents. Nous constatons sur le Foyer de jour Alizé, un nombre restreint de signalement d'incidents du fait d'un fonctionnement avec une petite équipe qui favorise l'oralité.

C'est pourquoi, le foyer doit travailler cet axe à l'avenir pour tracer davantage les différents incidents pour les analyser ensuite.

✓ Le rapport d'activité :

Ce rapport est rédigé chaque année avec une partie de l'équipe (encadrante, éducative et psychologue...) et donne une photographie de l'établissement avec son environnement et ses problématiques sur l'année écoulée.

Depuis ces dernières années, le rapport met en exergue plusieurs constats :

- Poursuivre un travail en continu pour maintenir un taux d'activité à la hauteur de la demande des financeurs ;
- Inclure l'aspect prévention de la santé dans un établissement non médicalisé
- Poursuivre le développement de l'autonomie des usagers

Ces constats vont dans le sens des axes d'actions du projet d'établissement du Foyer Alizé.

✓ L'évaluation interne

La dernière évaluation interne au Foyer de jour Alizé a eu lieu en 2018 dans une démarche participative puisque des salariés, des résidents, des familles et des partenaires ont été associés. Cette évaluation s'est faite à l'aide du logiciel interne AGEVAL donnant lieu à un score sur plusieurs items : le projet d'établissement, l'accueil et parcours de la personne, contenu et organisation des interventions, respect et

⁴ Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels

exercice des droits des usagers, management stratégique, management des ressources, management de la qualité et de la gestion des risques.

Le plan d'action de l'évaluation interne va aussi dans le sens du projet d'établissement du foyer de jour Alizé.

✓ **L'évaluation externe**

La prochaine évaluation externe devrait avoir lieu en 2023.

✓ **Les procédures et outils de traçabilités**

L'établissement applique l'ensemble des procédures associatives à disposition sur AGEVAL dans différents domaines : ressources humaines, qualité, achat, dépenses et accompagnement du résident. Comme nous venons de l'aborder, le foyer Alizé doit formaliser un certains nombres de pratiques à l'aide de procédures et protocoles.

S'ajoute à ces procédures, tous les outils de traçabilité qui sont à mettre en œuvre. Ces outils visent à vérifier si les protocoles sont suivis dans le but d'améliorer la qualité du service.

Objectifs, moyens, actions :

Poursuivre la rédaction des procédures et des outils de traçabilité

Redéfinir les outils de transmissions en favorisant le numérique dans le respect de la RGPD

Développer une culture qualité au sein de l'établissement

Favoriser la traçabilité des incidents

Partie 8 Les objectifs d'évolution et de développement

Identifier toutes les actions à mener pour optimiser et améliorer la qualité de prise en charge des usagers **(à intégrer sous forme de fiches actions AGEVAL)**

⇒ Actions issues des réflexions des GT et priorisées

